

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Aurélie DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Jean-Marc JOVET, Audrey SAUNIER, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI

Étaient excusés : Alexandre BOTELLA (pouvoir à Henri MONTELLANICO)

Objet : Installation d'un nouveau délégué du Syndicat Intercommunal Murois

Considérant la démission de Martine GAUTHERON de son mandat d'adjointe et de déléguée au SIM en date du 30 novembre 2023 et l'acceptation de cette démission par Madame la préfète du Rhône.

Vu la délibération 2024/036 du 25 avril 2024 du Conseil Municipal de Saint Laurent de Mure proclamant après élection Monsieur Julien FARDEL-BRIOT délégué au SIM.

Monsieur le Président propose d'installer Monsieur Julien FARDEL-BRIOT, conseiller municipal de Saint Laurent de Mure, en remplacement de Madame Martine GAUTHERON en tant que délégué titulaire du syndicat intercommunal murois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **INSTALLE** Monsieur Julien FARDEL-BRIOT en tant que délégué intercommunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 25 septembre 2024

Le Président

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI

